

**PROCES-VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024**  
**à 18H30**

**Présents** : Mmes EULOGE, BLANC, FONTIN, HEYRIES et MARTINEAU MM. DELSARTE, IZOARD, DELACROIX, ESCLANGON, MICHEL J-F, NICOLA et MAUREL.

**Absents Excusés** : MM. DUSSAILLANT et MICHEL G. .

**Absent** : Mr MOULLET

**Secrétaire de séance** : Mr DELSARTE.

**Les points à l'ordre du jour** :

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024**

Approuvé par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Martineau).

**2 – ACQUISITION FONCIERE – SUCCESSION DUPONT PIERRE**

Comme vu lors des derniers conseils municipaux, les derniers échanges ont conclu les négociations et le plan de financement suivant est soumis à approbation :

**DEPENSES**

- Terrain + maison	320 000.00 €
- Frais d'agence ERA	18 000.00 €
- Frais de notaire	5 000.00 €
<b><u>Total Dépenses</u></b>	<b><u>343 000.00 €</u></b>

**RECETTES**

- Subvention Région Sud Nos communes d'abord 50 % de 320 000.00 €	160 000.00 €
- Emprunt	114 000.00 €
- Autofinancement	69 000.00 €
<b><u>Total Recettes</u></b>	<b><u>343 000.00 €</u></b>

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition de ce bien et le plan de financement ci-dessus,
- sollicite la subvention de la Région Sud,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction,
- Charge Me Martelli, Notaire à Sisteron de rédiger les actes à venir,
- Décide la prise en charge des frais d'agence et les frais de notaire.

**3 – PERSONNEL COMMUNAL – PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

Un accord de principe a été donné par les membres du conseil municipal lors du dernier conseil municipal pour l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au personnel communal éligible conformément au décret n° 2023-1006 du 31/10/2023.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de cette prime exceptionnelle qui sera versée avec le traitement du mois de mars 2024.

**4 – ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES – DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2024**

Trois fournisseurs ont été contactés pour chiffrer un aspirateur à feuille qui peut être adapté sur la ridelle du camion. Cet équipement serait très utile aux agents techniques.

Le modèle chiffré par Forêt Jardin Service a été vu et essayé sur la commune de Monétier-Allemond qui en est équipé.

Ce modèle semble correspondre à nos attentes pour un prix de 5 516.40 € HT avec chariot de manutention qui permet d'installer cet équipement par un seul agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de ce matériel et sollicite l'aide du Conseil Départemental des AHP au titre du FODAC 2024 à hauteur de 40 %, soit la somme de 2 206.40 €.

## **5 – CREATION D’UN SENTIER PEDESTRE DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE SUR SALIGNAC**

En collaboration avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance et l’aide de Gilles Esclangon, adjoint, le tracé d’un sentier pédestre a été étudié. Il permettrait de découvrir le patrimoine communal (source du Mutin, Eglise St Clément, chapelle, village, différentes cultures lavande, fruitiers, céréales, etc).

Ce sentier a été tracé sur le domaine communal exclusivement.

Approuvé à l’unanimité.

## **6 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONTRAT COLLECTIF CENTRE DE GESTION**

Selon le décret n° 2022-581 du 20/04/2022, les employeurs publics territoriaux auront obligation au 01/01/2025 de contribuer à un minimum de 7€/mois au financement des garanties d’assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès).

Le Centre de Gestion propose aux collectivités intéressées des garanties d’assurance collective au sein d’un contrat négocié par le CDG04.

Un avis du Comité Social Territorial sera nécessaire avant délibération définitive.

A l’unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe d’adhérer à cette mutualisation qui permettrait de négocier des tarifs préférentiels au niveau du département.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire propose de mettre à la disposition des familles des élèves fréquentant le périscolaire à Salignac un logiciel enfance à partir de la prochaine rentrée scolaire. Cet outil faciliterait grandement les démarches des familles en leur permettant de réserver et de s’acquitter des services périscolaires (cantine et garderie) à distance.

Le travail de gestion et de facturation en serait également facilité.

Coût 1 860.00 € ttc par an.

Accord à l’unanimité.

- M. Delacroix, président du SIVU Salignac-Entrepierrres, informe le conseil municipal qu’il est saisi d’une demande de raccordement au réseau d’eau potable pour un terrain qui n’est pas constructible. L’avis de la majorité des membres du conseil municipal est réservé. La décision revient au conseil syndical du SIVU S.E.

- Mme le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des résultats du relevé de vitesse réalisé par la maison technique sur la RD604 en agglomération à la demande de la mairie suite aux plaintes de riverains.

La vitesse sur toute la traversée du village est limitée à 30 km/h et de nombreux aménagements ont été réalisés pour permettre aux piétons d’évoluer en sécurité et pour essayer de contenir la vitesse des véhicules à moteur.

Les relevés de vitesse révèlent que la limitation à 30 km/h est peu respectée mais que globalement cette limitation a un effet d’écèlement qui entraîne un respect d’une vitesse inférieure à 50 km/h.

Les solutions pour faire ralentir les véhicules à moteur sont multiples mais parfois difficilement applicables en milieu rural (par exemple feu tricolore).

Un travail pédagogique sera étudié et pourra faire l’objet d’un article dans le bulletin municipal ou une intervention ponctuelle de la gendarmerie nationale.

Le secrétaire de séance,  
J.L. DELSARTE

Le Maire,  
A.EULOGE